

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD191-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	58
Votants	71
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 14 décembre 2018

LE 20 décembre 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : PROLONGATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU GRAND PERIGUEUX

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULIER, DORET, PAUL, SALOMON.

MM. MOTTIER, COURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, PUYRIGAUD, CHASTENET, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, GIRADEL, MOSSION, ROUQUIE TENAILLON, TALLET, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, GENDRE, GEORGIADES, LE ROUX, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : SALINIER, KERGOAT, MOULENES, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM.: BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, BREAU, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY LACOSTE, MERILLOU, COUDERC, DUNOYER, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, MATHIEU, GUILLEMET, LOURD, REYNET GRELLETY, USCAIN, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

Mme MOULENES	Pouvoir à	M. LE PAPE	M. DUCENE	Pouvoir à	M. LECOMTE
M. BELLEBNA	Pouvoir à	M. ROUSSARIE	M. GARRIGUE	Pouvoir à	M. FRADON
M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL			
Mme SALINIER	Pouvoir à	Mme GONTHIER			
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET			
M. MONTORIOL	Pouvoir à	Mme FAURE			
M. BREAU	Pouvoir à	M. MOTTIER			
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS			
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS			
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. MOSSION			
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. LE ROUX			

OBJET : PROLONGATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU GRAND PERIGUEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Contrat local de santé (CLS) du Grand Périgueux, signé en mai 2016, est un outil partenarial au service de la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, copiloté avec l'Agence Régionale de Santé en Nouvelle-Aquitaine.

Que signé par 11 partenaires institutionnels en mai 2016, il compte aujourd'hui 14 signataires : la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture de la Dordogne, le Département de la Dordogne, le Centre Hospitalier de Périgueux, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale, la CARSAT, la MSA, la Mutualité Française, le Service Inter entreprise de Santé au Travail de Périgueux-Sarlat-Nontron, la polyclinique Francheville et le Centre hospitalier Vauclaire.

Que le CLS a fait l'objet d'une évaluation finale réalisée par l'Observatoire de la santé en Nouvelle-Aquitaine et l'IREPS dont la synthèse a été validée en comité de pilotage le 27 novembre 2018 (cf. annexe au présent rapport). Ont notamment été relevés les éléments suivants :

- L'intérêt du territoire en matière de santé et le travail partenarial accompli depuis 2011 avec la création de l'Atelier Santé Ville ont constitué une solide base pour construire un Contrat local de santé partagé.
- La qualité du partenariat ainsi que le dynamisme de la gouvernance ont été largement plébiscités par les acteurs consultés lors de cette évaluation.
- Le poste de coordination dédié a également été jugé déterminant pour l'animation du CLS.
- Pour le Grand Périgueux, le Contrat local de santé a constitué un support, un cadre, pour réaliser des projets structurants pour le territoire : Maison de santé pluridisciplinaire de Vergt, projet de PACES (Première Année Commune des Études de Santé) sur le site du Campus Périgord, bourses au logement des étudiants internes en médecine générale en partenariat avec le Conseil départemental, etc.

Considérant que les membres du comité de pilotage ont donc exprimé un avis favorable unanime à la reconduction du CLS. L'Agence Régionale de Santé a également préconisé une durée de 5 ans pour le CLS 2^{ème} génération envisagé.

Que les partenaires financiers ont réitéré leur participation financière au co-financement du poste de coordination (coordonnatrice santé et lutte contre les discriminations au sein de la direction de l'Habitat et de la cohésion sociale) dont le contrat à durée déterminée arrive à échéance le 15 mars 2019 et pourrait donc être renouvelé.

	2019	2020	2021	2022	2023
Etat/CGET (PDV)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
CD 24 (PDV)	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
ARS (CLS)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Grand Périgueux	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000

CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise le renouvellement de l'engagement du Grand Périgueux pour un CLS 2^{ème} génération (2019-2023) ;
- Valide le financement du poste de coordonnateur santé et lutte contre les discriminations pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 14 mars 2023 ;
- Valide le renouvellement du contrat selon les dispositions réglementaires en vigueur ;
- Autorise le Président à solliciter les financements nécessaires auprès des partenaires financiers et notamment ceux de l'ARS, de l'Etat (CGET) et du Conseil départemental de la Dordogne, conformément au plan prévisionnel financier présenté.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	16 JAN. 2019	Pour extrait conforme	16 JAN. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	16 JAN. 2019	Périgueux, le	16 JAN. 2019

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 18/01/2019

Reçu en préfecture le 18/01/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20181220-DD1912018-DE